

MAIRIE de La CELLETTE



**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
qui s'est tenue le mardi 9 novembre 2021 à 20 h 30
dans la salle des fêtes**

Convocation du 5 novembre 2021

Présents :

M. CAZEAU Jean - Claude, Maire, M. CHAFFRAIX Elie, 1^{er} adjoint, M. NOWAK Patrick, 2^{ème} adjoint, Mme COMBÉMOREL Sophie, 3^{ème} adjoint, Mme HOAREAU Fabienne, M. PECYNY Vincent, M. PITHON Aurélien, M. BOULARD Jaki.

Absents

Mme MEUNIER Ophélie, excusée, Mme CHAFFRAIX Nathalie.

Secrétaire :

M. CHAFFRAIX élé a été élu secrétaire

Délibérations :

1/ Fixation des modalités d'affouage pour la campagne 2021/2022

Suite à la réunion des représentants de section du 18 octobre 2021 il est proposé au vote les modalités suivantes d'affouage pour la campagne 2021 / 2022 :

Programme d'assiette des coupes : uniquement en délivrance

Volume attribué à chaque ayant droit :

- section des Egalennes : **20 stères**
- section de La Cipièrre, le Breux, Puy Seguy, La Croix Blanche : **10 stères**
- section du Fas : **10 stères**
- section de Chez Tullat, Lamourette, La Mazière, Les Grands Mas, Les Petits Mas, L'Etrade : **20 stères (cumulés)**
- section de l'Etrade, Les Grands Mas, Les Petits Mas : **20 stères (cumulés)**

- section de Chez Tullat, Lamourette : **20 stères (cumulés)**

Mode d'exploitation : sur pied

Modalités de partage : par feu

Période d'exploitation : du 15 novembre 2021 au 15 avril 2022

Rôle d'affouage (liste des représentants de section inscrits comme affouagistes)

Sections des Egalennes :

VERSTEEGH Niels

Section du Breux,La Cipièrre,Puy Seguy,La Croix Blanche :

FABREGUES Emmanuelle
GUILLOT Yvette
DEMANECHE Thomas / BALLARIN Maude
VERGE Pierre
LEBAUPIN Jean-Luc
PRIOT Daniel
SCHINDLER Renaud
CHARDONNET Alain

Section de Chez Tullat, Lamourette,La Mazière,Les Grands Mas,Les Petits Mas ,Les Grands Mas (Les Fosses):

FARGHEN Sébastien
NOWAK Patrick

Section de l'Etrade, Les Grands Mas, les Petits Mas

FARGHEN Sébastien
NOWAK Patrick

Section du Fas :

PITHON Jean-Pierre
THEVENET Jean-Pierre

Montant de la taxe d'affouage : 4,00 €/stère

Garants (cubage du bois) :

- M. CHARDONNET Alain pour la section du Breux,La Cipièrre,Puy Seguy La Croix Blanche
- M. THEVENET Jean-Pierre pour la section du Fas
- M. PENY Sébastien pour la section des Egalennes
- M. NOWAK Patrick pour les 2 autres sections

Délibération :
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

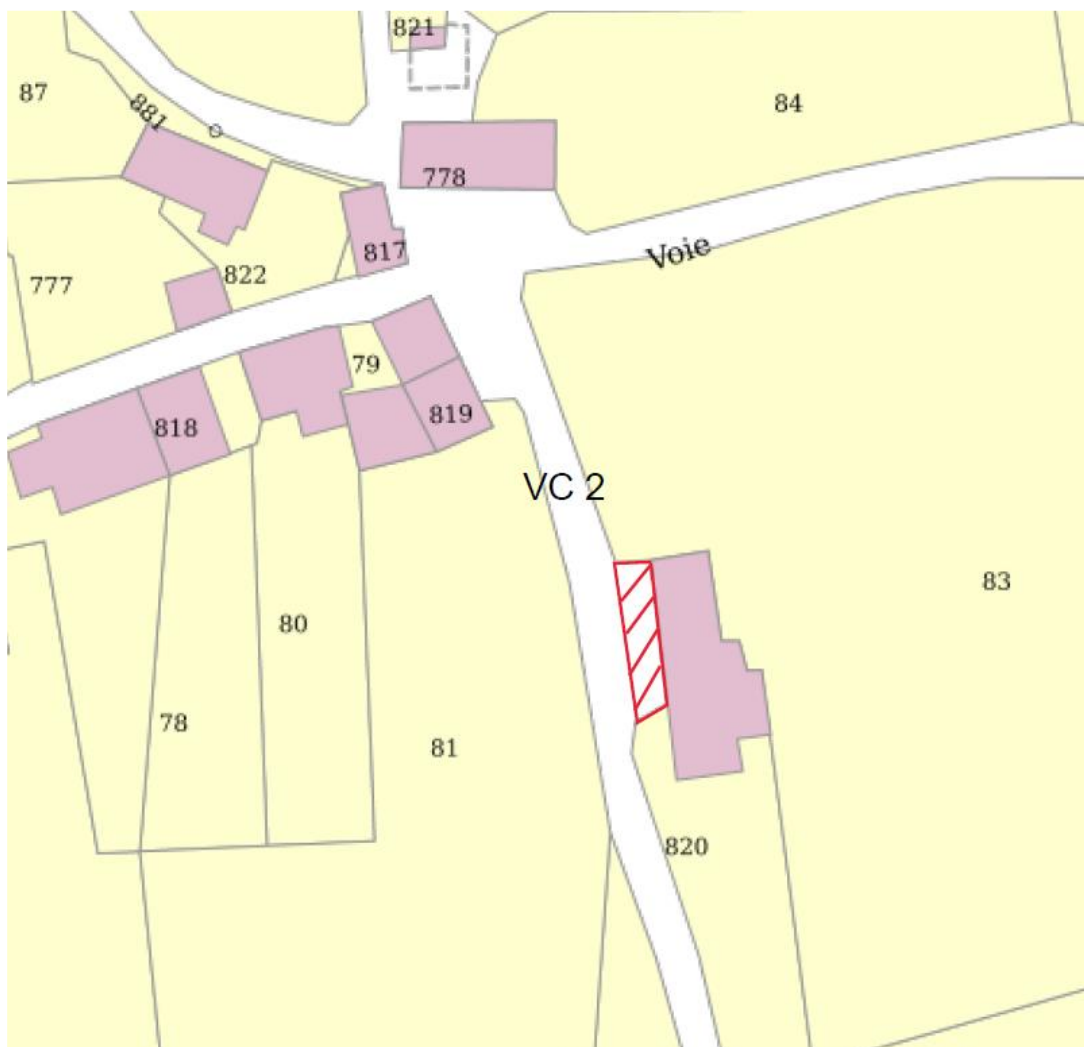
2/ Prélèvement de bois sur les parties communales indiquées par la mairie.

Demandes de prélèvement émises par : M. VALETTE Gilles, M. DUFAL Roland.
Il est rappelé que les bénéficiaires devront laisser les lieux propres.

Délibération : Pour : 8
 Contre : 0
 Abstention : 0

3/ Demande d'acquisition d'un excédent de voirie communale au village de La Cipièrè

Demande de Marie-France MONTAGNE et Alain CHARDONNET par courrier du 4 octobre 2021



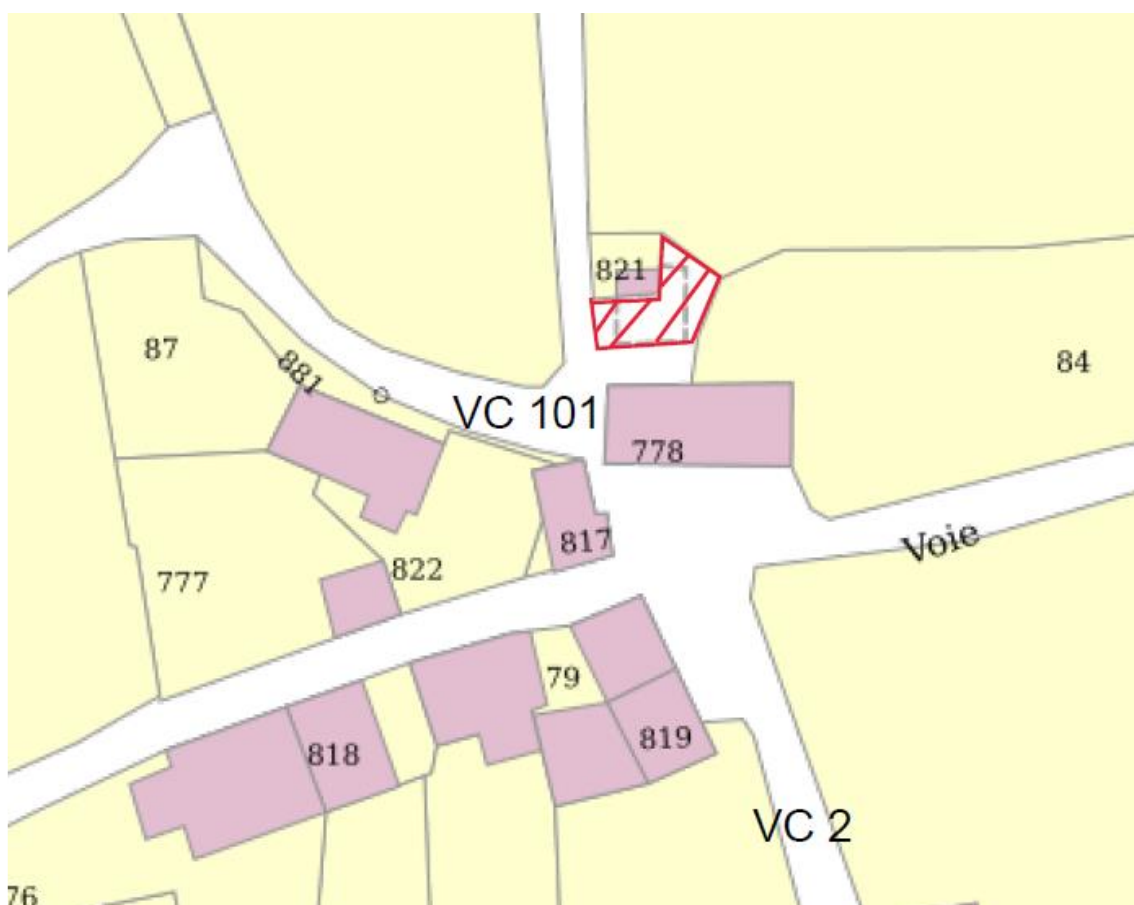
Le Conseil Municipal après délibération et vote :

Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

- donne son accord pour la vente de cette excédent de voirie communale à Madame Marie-France MONTAGNE et Monsieur CHARDONNET Alain.
- fixe le prix de vente à 2 € du m² pour cette portion de délaissé.
- précise que les frais de géomètre, d'enquête publique, d'acte notarié ou administratif et de publicité seront à la charge du demandeur.
- précise que la cession ne pourra avoir lieu qu'après résultat favorable de l'enquête publique obligatoire.
- charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès des autorités compétentes et l'autorise à signer tous documents relatifs à ces démarches.

4/ Demande d'acquisition d'un excédent de voirie communale au village de La Cipièrre

Demande de Bernard SARCY par courrier du 4 octobre 2021



Le Conseil Municipal après délibération et vote :

Pour : 8
 Contre : 0
 Abstention : 0

- donne son accord pour la vente de cette excédent de voirie communale à Monsieur SARCY Bernard.
- fixe le prix de vente à 2 € du m² pour cette portion de délaissé.

- précise que les frais de géomètre, d'enquête publique, d'acte notarié ou administratif et de publicité seront à la charge du demandeur.
- précise que la cession ne pourra avoir lieu qu'après résultat favorable de l'enquête publique obligatoire.
- charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès des autorités compétentes et l'autorise à signer tous documents relatifs à ces démarches.

Questions diverses

Le Maire informe l'assemblée que Madame Noëlle VERRIER a démissionné du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale et qu'il convient de lui trouver un ou une remplaçant (e). Plusieurs personnes sont évoquées pour une prise de contact dans le cadre de cette recherche.

A LA CELLETTE, le 9 novembre 2021

Le Maire,

Jean-Claude CAZEAU